



information concernant mes congés payés

Par **obs**, le **07/04/2013** à **22:41**

Bonjour,

Je suis salarié français d'origine étrangère, j'ai informé mon chef hiérarchique au mois de janvier que cette année je me rends dans mon pays d'origine et qu'il fallait qu'il me fournisse les dates des vacances 2013 en lui précisant que cette année je souhaitais prendre mes 4 semaines. J'ai attendu jusqu'au mois de mars une réponse de sa part et j'étais obligé de réserver mes billets vu que le prix a commencé à grimper mais malheureusement j'ai eu une note d'information qui précise qu'il accorde à l'ensemble du personnel 3 semaines uniquement. La date du début de la fermeture correspond à ma réservation par contre 3 semaines c'est trop court pour moi sachant que je perds au minimum 4 jours pour le trajet de mon voyage. Je voudrai savoir si j'ai le droit d'avoir mes 4 semaines de congés payés sachant que je ne demande pas cela toute les années vu que je part en vacances dans mon pays tous les 2 ou 3 ans seulement. Merci d'avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le **07/04/2013** à **22:51**

Bonjour,

L'employeur est obligé de vous accorder 4 semaines continues de congés payés puisque vous y avez droit et seulement au moins 2 semaines avec votre accord suivant l'[art. L3141-18 du Code du Travail](#) :

[citation]Lorsque le congé ne dépasse pas douze jours ouvrables, il doit être continu.

Lorsque le congé principal est d'une durée supérieure à douze jours ouvrables et au plus égale à vingt-quatre jours ouvrables, il peut être fractionné par l'employeur avec l'accord du salarié. Dans ce cas, une des fractions est au moins égale à douze jours ouvrables continus compris entre deux jours de repos hebdomadaire.[/citation]